

fiche risques
Salariés



prévenir les risques liés au bruit
Bureau et open space



le bruit au bureau

Au bureau, certains bruits peuvent constituer une nuisance importante :

Conversations et activités des autres salariés, fermetures de portes/armoires/tiroirs, allées et venues de personnels, sonneries de téléphone, photocopieurs, imprimantes, ventilation, etc.

Ces nuisances peuvent perturber les salariés, principalement lors de tâches nécessitant de la concentration ou une attention particulière.

On parle de pollution sonore lorsque le son est perçu comme inopportun, désagréable, gênant ou intolérable. La pollution sonore au bureau est aujourd'hui reconnue comme ayant un impact sur l'état de santé des salariés.

Dans les open-spaces, la pollution sonore peut constituer un facteur important de stress et peut générer à plus ou moins long terme une baisse de la performance.

1 Que dit la réglementation ?

La norme NF S31-199 sur l'acoustique des bureaux ouverts prend en compte différentes activités (téléphone, travail collaboratif, travail faiblement collaboratif, accueil du public).

Les seuils ne seront pas les mêmes pour un plateau téléphonique ou un bureau dans lequel chacun réalise une tâche administrative de manière isolée.

Activité	Niveau sonore
Travail par téléphone	• entre 18 et 52 dB(A)
Travail collaboratif	• entre 45 et 50 dB(A)
Travail faiblement collaboratif	• entre 40 et 45 dB(A)
Travail pouvant comporter des prestations d'accueil du public	• inférieur à 55 dB(A)



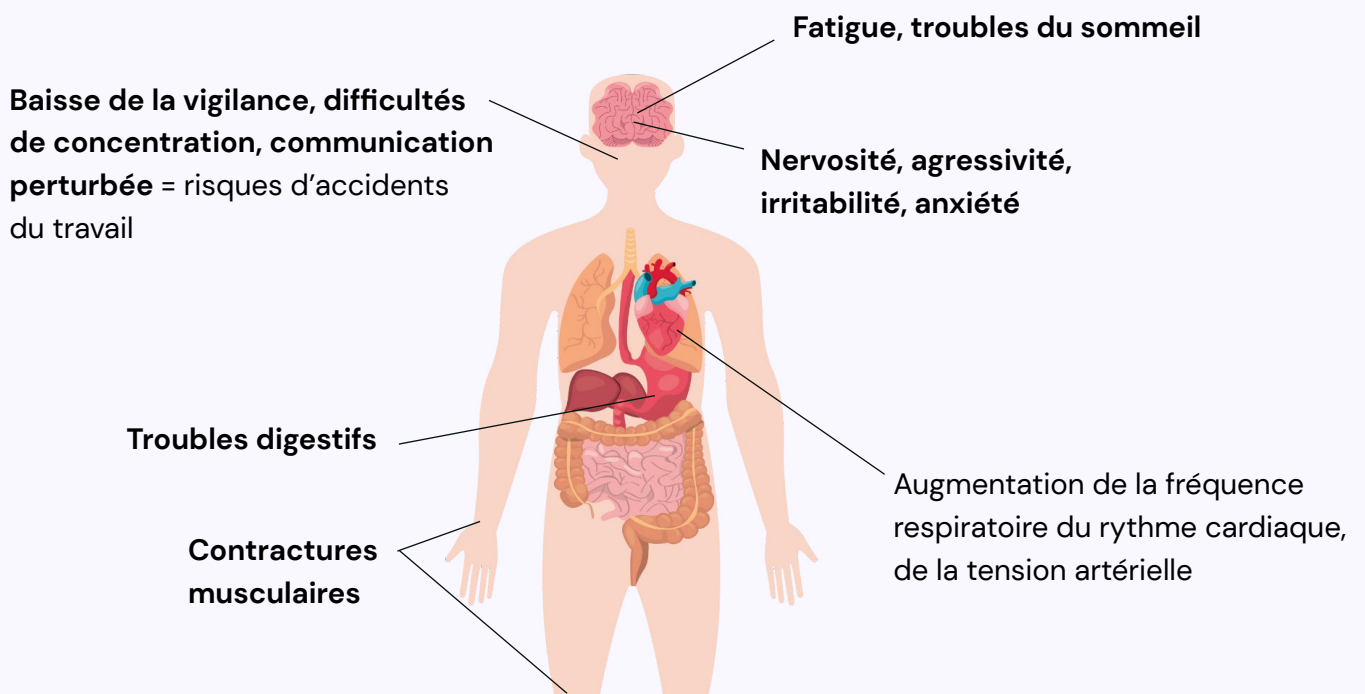
Le niveau sonore n'est pas le seul facteur à prendre en compte.

La durée, la répétitivité des conversations et des sonneries de téléphone peuvent générer des bruits incessants. Ils provoquent une fatigue auditive qui s'accumule au fil du temps. Ce qui peut développer une charge mentale élevée.

2..... Les effets du bruit sur l'audition

La détérioration des fibres nerveuses de l'appareil auditif est provoquée par une nuisance sonore d'au moins 80 dB pendant une heure.

Les nuisances sonores des activités de bureautique n'auront donc pas d'effet sur cette détérioration. Cependant, il ne doit pas être pris à la légère car le bruit propre à l'activité de bureau peut provoquer des symptômes de stress physiologiques et psychiques.



Le choc acoustique

C'est un phénomène rare et imprévisible qui entraîne des bruits intenses dans les casques téléphoniques pouvant causer des traumatismes sonores (intolérance aux bruits, acouphènes, baisse de l'audition).

Que faire ?

- retirer immédiatement son casque
- signaler à son interlocuteur que la communication va être coupée
- raccrocher
- faire constater l'incident par la hiérarchie
- contacter le médecin





VOTRE SANTÉ, VOTRE PRIORITÉ

Prevlink

80 rue de Clichy - 75009 Paris

